

Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, le 19 septembre 2020

AIDE - MEMOIRE  
des conditions d'admission détaillées au poste  
**de « gestionnaire des espaces naturels » (m/f)**  
régime du salarié

---

L'administration communale se propose de recruter, un gestionnaire des espaces naturels (m/f) - assistant le délégué à l'environnement, dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat à durée indéterminée, rémunéré par analogie au « groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique » de l'employé communal.

a) **Conditions d'admissibilité :**

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un « Master » dans le domaine de l'environnement, du paysagisme, de la gestion de la nature, des eaux et forêts, de l'agronomie ou équivalent.

Les diplômes d'études supérieures doivent être inscrits au registre des diplômes prévu par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

b) **Missions, tâches et profil :**

**Missions :**

- ✓ Développement des stratégies et concepts en matière de biodiversité et d'espaces naturels ;
- ✓ Participation à la gestion des projets en matière de protection de la nature de la Ville ;
- ✓ Coordination avec les services internes de la Ville ainsi que ses partenaires externes en matière de protection de la nature ;
- ✓ Contribution au rapport environnemental et au plan d'action environnemental.

**Tâches :**

- Monitoring environnemental
  - Recherche et traitement d'informations écologiques;
  - Proposition et suivi de programmes de monitoring (inventaires de la faune et de la flore, des espaces naturels et des biotopes, bio-indicateurs, bilans écologiques, indices biodiversité);
  - Participation à la définition des thèmes et projets de recherche scientifique, en contact avec les instituts de recherche et à la constitution de dossiers pour projets européens ;
  - Etablissement et analyses de bilans dans le cadre du rapport environnemental.

- Gestion des espaces naturels
  - Suivi du volet protection de la nature du plan d'action environnemental de la Ville de Luxembourg, du Pacte climat 2.0 et du Pacte Nature ;
  - Suivi des dossiers de bilans écologiques, définition et gestion de pools compensatoires ;
  - Coordination des actions environnementales en relation avec les espaces verts et les milieux naturels inter- et intra-urbains (surfaces boisées-FSC, prairies naturelles, vergers, cours d'eau, etc.), les trames vertes et bleues, la biodiversité, les espèces invasives, les zones de protection communales, nationales et communautaires (Natura 2000), les biotopes/arbres et la faune protégés, les animaux en ville, la renaturation de cours d'eau, le paysage, l'agriculture (biologique), les services écosystémiques ;
  - Couverture du volet protection de la nature/biodiversité dans le cadre des plans sectoriels, des PAG/plan vert et PAP, y compris études des incidences sur l'environnement (EIE) et Strategische Umweltprüfung (SUP), du règlement des bâtisses, de projets d'aménagement de l'espace public ;
  - Suivi des dossiers d'autorisations protection de la nature et de subventionnement ;
  - Accompagnement des services internes dans leur démarche environnementale, le cas échéant en s'assurant de l'assistance d'experts, de conseils écologiques.
  
- Coordination avec les services internes de la Ville et partenaires externes:
  - Coordination au niveau conceptuel voire opérationnel: gestion et protection d'espaces naturels, renaturations, protection des biotopes, mesures de compensation ;
  - Concertation étroite avec les services rattachés notamment à la Direction de l'Architecte, à la Direction du Géomètre et à la Direction Energie/Environnement ;
  - Définition des missions d'experts externes en fonction des besoins d'assistance externe et élaboration de cahiers des charges ;
  - Concertation avec les partenaires externes (Commission européenne, Ministère de l'environnement et ses administrations, syndicats intercommunaux protection nature, etc.) ;
  - Représentation de la Ville au sein de diverses plateformes (p.ex. Umweltberodung Lëtzebuerg, Klima-Bündnis, QuattroPole, projets Interreg, comités de pilotage Natura2000 et Alzette, FSC, LUGA2023).
  
- Avis
  - Etude des dossiers et évaluation à la lumière du plan d'action environnemental/Pacte climat/Pacte nature ;
  - Recherche analytique de données de base et rédaction d'avis;
  - Identification de nouvelles tendances, préparation des notes au bourgmestre et aux échevins ;
  
- Information/sensibilisation/formation citoyens et interne (services VdL)
  - Participation au développement de campagnes de communication et de formation pour les citoyens et pour le personnel communal ;
  - Organisation de conférences/événements: définition de thèmes, recherche des orateurs, définition du programme ;
  - Préparation du contenu et contribution aux sujets pour internet et publications/cartographies
  
- Contenu pour internet et publications/ cartographies
  - Contribution aux sujets, contenus et liens, préparation du contenu.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les

besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Pierre Schmitt, délégué à l'environnement, tél. : 4796-3217 / mail : [pschmitt@vdl.lu](mailto:pschmitt@vdl.lu).

### **Profil :**

- avoir une bonne capacité à gérer des projets environnementaux
- être doté des compétences sociales suivantes :
  - rigueur, bon esprit d'organisation et de coordination ;
  - autonomie, sens des responsabilités et capacité de motivation ;
  - capacité de leadership et charisme;
  - aisé au niveau des relations interpersonnelles :
    - être capable de proposer des idées pour faire avancer les discussions et les échanges ;
    - capacité de détecter et de résoudre des problèmes ;
    - être capable d'agir en tant que médiateur et facilitateur ;
  - esprit analytique et synthétique ;
  - bonnes facultés d'information et de communication.

### **c) Pièces à joindre :**

- 1) demande d'emploi (veuillez indiquer la référence suivante: 754/A1 enviro) ;
- 2) acte de naissance ou acte de mariage;
- 3) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures);
- 4) copie de la carte d'identité ou du passeport;
- 5) extrait récent du casier judiciaire (Bulletin N°3, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
- 6) copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
- 7) copies des diplômes et certificats d'études;
- 8) copie de l'inscription au registre des diplômes prévu par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ; (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 20, Montée de la Pétrusse Luxembourg) ;
- 9) certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : [www.ccss.lu/certificats](http://www.ccss.lu/certificats))
- 10) photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes munies des pièces à l'appui requises sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins, L-2090 Luxembourg, pour le **vendredi, 2 octobre 2020** au plus tard.

**Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.**

### **d) Modalités de recrutement :**

Le recrutement se fait par examen sur dossiers et titres, suivi d'une audition.

Le candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de louage de service à durée indéterminée, avec une période d'essai de 12 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin du travail, par

application des dispositions de l'article L-326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

**e) Rémunération:**

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « A1 », sous-groupe scientifique et technique tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique comprend les grades 12 à 15. Au niveau général, les avancements aux grades 13 et 14 se font après respectivement 4 et 7 années de grade depuis le début de carrière. Le niveau supérieur comprend le grade 15 et l'avancement à ce grade intervient, sous réserve que toutes les conditions légales et réglementaires soient remplies, après 20 années de grade depuis le début de carrière.

Le candidat est considéré comme étant en période d'initiation pendant les deux premières années de service où il/elle touche une indemnité de 320 points indiciaires, soit 6.457,25 € brut pendant la première année. Pendant la deuxième année de service, il/elle bénéficie d'une indemnité de 340 points indiciaires, soit 6.860,83 € brut, au nombre-indice actuel de 834,76.

Une réduction du service provisoire d'une durée maximale d'un an peut être accordée au candidat demandeur sur présentation de certificats de travail ou autres pièces documentant la nature, la durée et le degré des occupations professionnelles antérieures. La réduction du service provisoire est calculée à raison d'un mois de réduction pour quatre mois d'activité professionnelle accomplis.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 585,19 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.

---